



PRÉFET DE LA MAYENNE

Sous-préfecture de Mayenne

Mayenne, le 8 juillet 2014

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
DE ST FRAIMBAULT DE PRIERES**

Réunion du 27 juin 2014

La réunion de la commission de suivi de site s'est tenue sous la présidence de M. Claude GOBIN, sous-préfet de Mayenne.

Participaient à cette réunion :

- M. Hubert MOLL, Maire de St Fraimbault de Prières
- M. Grégory HEURTEBIZE, Conseiller Général du canton de Mayenne-Est
- M. Michel DUVAL, représentant l'association des riverains
- M. Raymond GUESNE, représentant l'association des riverains
- M. Hervé GUEDON, représentant l'association Mayenne Nature Environnement
- M. Ronan ERTUS, Directeur général, SITA Grand Ouest
- M. François DE LA MORINIERE, SITA Grand Ouest
- M. Eric LELIEVRE, Responsable de site
- Mme Valérie MOUTEL, Responsable administrative
- Mme Valérie FILIPIAK, DREAL 53

Etait excusé :

- M. Gérard TESSIER, ARS 53

Etaient absents :

- M. Pierrick TRANCHEVENT, représentant la communauté de communes du Pays de Mayenne
- M. le Directeur départemental du SDIS 53
- Mlle Marion PERDRIAU, Responsable relations externes
- M. Joël MOTON, collègue ouvriers/employés
- M. Bruno MAINCENT, collègue ouvriers/employés

I – BILAN D'ACTIVITES 2013

Conformément à l'ordre du jour, la séance s'est ouverte sur la présentation du bilan d'activités de l'année 2013, après validation du compte-rendu de la dernière commission.

Au total, **119 758 tonnes de déchets ont été reçues sur le site** (115 369 tonnes en 2013). **2 126 tonnes de matériaux inertes ont été utilisées en viabilisation, de même que 17 886 tonnes de terres valorisées en couverture provisoire.**

L'origine des déchets provient plutôt de l'activité économique. Globalement, le volume total des déchets diminue régulièrement en raison d'une baisse de consommation, d'une activité économique « en berne », et d'un effort de tri de la part des habitants. Les déchets végétaux sont orientés plutôt vers les déchetteries. Le Conseil Général a également choisi d'optimiser au maximum l'usine d'incinération de Pontmain.

Le volume des déchets reçus est inférieur au seuil d'autorisation prévu par l'arrêté préfectoral de 120 000 tonnes.

Le tonnage des déchets se répartissent comme suit : ordures ménagères et assimilés : 25 %, sables de fonderie et poussières : 1. 47 %, DIB et assimilés : 23 %, refus de tri (19 %), résidus de broyage : 24 %, mâchefers inertes stockables : 3 %, boues : 1 %.

A noter que le centre de Guélaintain ne reçoit plus de la part de la Fonderie Mayennaise, les sables, depuis août 2013.

Les contrôles

Il n'y a pas eu de déclenchement de portique. 11 refus et 20 acceptations avec remarques ont été enregistrés (nature des refus : problèmes sur la nature des déchets malodorants, de règlement des clients, de conditionnement et chargement de bennes).

Les travaux réalisés au cours de l'année :

- Travaux d'exploitation
- Travaux sur réseau biogaz
- Mise en place de couvertures flottantes
- Mise en place vidéo surveillance
- Réalisation d'une plateforme de débâchage
- Aménagement d'une plateforme exploitation

Les eaux de ruissellement

Les analyses des eaux de ruissellement ne présentent aucune anomalie et sont conformes à l'arrêté préfectoral .

Les eaux souterraines :

Aucun résultat des analyses réalisés en 2013, sur les sites de SF 1 et SF2 n'indique un impact du site sur les eaux souterraines. Sur le site SF3, le piézomètre 4 était bouché ; il n'a donc pu être analysé. Un nouveau piézomètre a été mis en place début 2014 à proximité. Une nouvelle analyse a eu lieu en 2014 et n'a montré aucune non-conformité. Un des piézomètres n'est plus accessible car il est « ennoyé » par les stockages d'eau du carrier.

Les rejets atmosphériques de la torchère :

Les analyses au niveau de la torchère sont réalisées 2 fois par an. L'ensemble de ces concentrations sont inférieures aux limites de rejet.

Les lixiviats :

Le site a traité un volume de 24 461 m³ de lixiviats sur l'année 2013. Le volume rejeté respect le seuil fixé par l'arrêté préfectoral.

Le suivi des effluents traités

Des dépassements ont été constatés sur le volume de rejet hebdomadaire sur mai et juin ; ils sont dus à la présence ponctuelle de l'unité de traitement mobile des lixiviats sur le site, à cette période. Sur l'ensemble, le bilan ne relève aucune anomalie.

Le biogaz

5 616 194 Nm³ de biogaz ont été captés sur l'ensemble du site ; 762 371 Nm³ de biogaz ont été brûlés en torchère, soit 13.6 % du biogaz accepté. 882 908 Nm³ de biogaz (VZ, SF1, SF3) ont été valorisés pour faire fonctionner la chaudière du flot tombant. 3 970 915 m³ de biogaz (SF2, SF3) ont été valorisés pour faire fonctionner le moteur biogaz. 7 555 MWh électriques ont été produits par le moteur et exportés sur le réseau EDF.

82 % du biogaz collecté sur SF2 est valorisé toute l'année et 86.4 % sur l'ensemble du site. Le taux réel serait de 90 %, mais il y a eu des pannes de transformateur. Ce taux est supérieur au taux demandé de 75 %.

Les pannes n'ont pas eu d'incidence sur les odeurs. Des non-conformités ont été observées sur les rejets atmosphériques de l'unité de traitement des lixiviats. Des essais ont montré que ces dépassements étaient liés au biogaz jeune vers le moteur et les biogaz les plus anciens vers l'unité de traitement des lixiviats.

Biodiversité :

Le centre d'enfouissement a poursuivi des actions en matière de biodiversité : réalisation d'un guide biodiversité, mise en place de bornes biodiversité, réalisation d'une porte ouvert sur le thème avec animation avec MNE, aménagement et entretien du bois.

Un premier plan de suivi a été réalisé en lien avec les partenaires compétents, notamment avec l'association Mayenne-Nature-Environnement . Un plan de suivi sur la faune va être élargie aux insectes et aux plantes.

Le site a accueilli environ 355 visiteurs. Il y aurait lieu encore de développer l'aspect pédagogique auprès des écoles, notamment, dans le cadre de la mise en place des temps d'activités périscolaires.

Les incidents

L'année 2013 a été accidentogène avec 4 renversements de bennes levantes. Le site de St Fraimbault n'est pas directement responsable ; ces incidents sont liés à des chargements hétérogènes par l'entreprise de transport. Le centre d'enfouissement a demandé à l'entreprise de renforcer ses consignes de sécurité liées aux opérations de déchargement de ses clients. L'inspection du travail est intervenue sur ces incidents.

Un départ de feu a eu lieu en décembre 2013 mais il n'est pas lié à la combustion de gaz. La caméra infrarouge a permis d'agir dans les meilleurs délais.

II – Echanges avec les représentants des associations

Odeur des déchets frais – couverture de la surface :

La hauteur de la surface, bien qu'elle respecte la hauteur réglementaire (150m), ne permet pas sa couverture en totalité. M. DUVAL s'interroge, si les odeurs des déchets ne seraient pas justifiées par ce manque de couverture.

Il existe plusieurs couches de matériaux pour couvrir les déchets, il n'y donc pas de lien entre les odeurs et ce manque de couverture. Il est cependant prévu qu'une couverture totale provisoire va être mise à partir du mois d'août.

Une bonne communication

Il est d'ailleurs demandé d'informer au maximum sur les travaux à venir, à titre d'anticipation : communication par les responsables du site, affichage, communication par les élus.

Valorisation solaire

M. GUEDON demande si le projet d'une installation de panneaux photovoltaïques est toujours d'actualité. M. MOLL indique que l'opérateur a décliné son projet. En effet, les projets solaires demandent des techniques particulières (tuyauterie par exemple); la nature du sol sur le site ne peut donc pas permettre ce genre d'installation. Le terrain de la carrière à proximité peut, par contre, convenir à cette installation. Le dossier pourrait faire l'objet d'une réflexion départementale, voire régionale.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, le sous-préfet remercie les membres présents à cette commission.

Le sous-préfet,

Claude GOBIN